



**REGLEMENT INTERIEUR
DE L'IES
DU
LYCEE AGRICOLE PRIVEE
ST FRANCOIS**

1/ Horaires de l'internat

Accueil lundi matin à partir de 7h30.

Lundi et jeudi la bagagerie est ouverte à toutes les heures de la matinée

Mercredi ouverture de la bagagerie à 9h55, 12h et 12h30

Vendredi : l'internat ferme à 7h45.

La chambre doit-être rangée et les affaires d'internat déposées à la bagagerie

Les veilles de vacances de Noël et de Pâques, la chambre et les placards doivent être vidés de toutes affaires. Le linge de literie doit-être **IMPERATIVEMENT** lavé

		Cycle court	Lycée
Matin	6h45	Lever	
	7h00 à 8h00	Petit déjeuner au self	
	7h30	Fermeture de l'internat	
	8h00	Début des cours	
Après-midi	16h25 à 17h20	<u>SE RENDRE EN ETUDE POUR FAIRE L'APPEL</u> Activités et ouverture du foyer après la fin des cours	
	17h20 à 17h45	Fin des cours Goûter Etude : se ranger et attendre l'éducateur <u>COLLEGIENS : PREPARER SON CARTABLE POUR LE LENDEMAIN</u> les affaires scolaires restent IMPERATIVEMENT dans le casier dans la salle de cours	
Soirée	19h00 à 19h45	LES INTERNES ET LES EDUCATEURS SE RETROUVENT TOUS DANS LE REFECTOIRE POUR PARTAGER LE DINER.	
	19h45 à 20h45	Etude obligatoire pour : les terminales et les 1 ^{ère} STAV : mardi et jeudi les jeunes sanctionnés par un éducateur les jeunes participant à un club et n'ayant pu faire leur heure d'étude journalière OU Activités au choix (sportive, manuelle, ludique) le mardi et le jeudi Le mercredi soir une soirée cinéma sera proposée	
	20h45	Montée à l'internat : Douche, Détente, travail personnel dans les chambres	

	coucher et extinction des feux	21h30 pour les collégiens, restitution des téléphones portables et coucher (lundi, mercredi et jeudi)	21h45 dans la chambre 22h : coucher 22h30 : téléphones éteints et extinction des feux
--	--------------------------------	--	--

Hormis cas exceptionnel, les internes n'ont pas accès à l'internat durant la journée

2/ Les activités du mercredi :

Tout interne n'ayant pas l'autorisation de sortie le mercredi après-midi doit obligatoirement s'inscrire à une animation.

13h30 / 17h30	Autorisation de sortie ou activités au choix
17h30	Goûter
18h / 19h	Etude
19h / 20h	Repas
20h	Ouverture de l'internat ou activité au choix

3/ Autorisations de sortie

Les autorisations de sorties exceptionnelles sont accordées uniquement sur demande écrite du responsable légal de l'élève (courrier, mot dans le carnet ou mail)
viescolairesaintfrancois@apprentis-auteuil.org

Les lycéens qui ont l'autorisation de sortie le mercredi et qui ne participent pas aux activités reviennent sur l'établissement à **17h30**.

Les collégiens qui ont l'autorisation de sortie le mercredi et qui ne participent pas aux activités reviennent sur l'établissement le **jeudi matin**

Les élèves ayant l'autorisation de dormir à l'extérieur de l'IES un ou plusieurs soirs par semaine peuvent être accueillis exceptionnellement sur l'IES ces soirs là sur demande écrite du responsable légal.

Service éducatif :

- Responsable Internat
Mme Eve-Marie Boutié – 06.47.60.41.15
E-mail : viescolairesaintfrancois@apprentis-auteuil.org

4/ Respect des autres et de soi

Le savoir-vivre fait partie de l'apprentissage de l'autonomie et permet de s'adapter et s'insérer plus facilement dans toute collectivité.

jeux corporels violents et insultes sont formellement interdits

Le jeune s'engage à tenir sa chambre propre et rangée, le lit est fait chaque matin. Lors du passage du personnel d'entretien, la chaise est posée sur la table et le sol dégagé de toutes affaires.

Dans sa chambre et avec l'accord de ses camarades le jeune pourra écouter de la musique à discrétion

Le jeudi soir mettre sa chambre en ordre (rangement et nettoyage)

Ordinateurs portables personnels : Leur utilisation est tolérée pour les lycéens jusqu'à 22h.

6/ Les foyers d'internat

De 20h45 à 21h45, les jeunes peuvent accéder aux foyers d'internat pour se détendre ou travailler en petits groupes. Il y a un foyer pour les filles et un pour les garçons. Chacun veille à prendre soin du matériel et à préserver une ambiance calme dans ce lieu. Les programmes TV ou films diffusés sont choisis en accord entre l'éducateur et les jeunes concernés.

7/ Savoir vivre et savoir être

Toutes les revues, DVD ou jeux non appropriés au contexte pédagogique et éducatif sont proscrits. Les attitudes entre garçons et filles doivent être respectueuses de la personne et de l'entourage. Les relations sexuelles sont interdites.

Pour le respect de l'intimité de chacun, il est STRICTEMENT INTERDIT pour les garçons d'aller dans les ailes des filles et inversement.

Une infraction à cela pourra entraîner un renvoi de tous les élèves impliqués

8/ téléphones portables

COLLEGIENS

Dans la journée, les téléphones sont éteints et rangés dans les cartables

LUNDI	Utilisation possible de la montée à l'internat jusqu'à 21h30
MARDI	Pas de téléphone
MERCREDI	Les téléphones sont rendus à 17h30 et restitués en étude
JEUDI	Les téléphones sont rendus en étude (pour les jeunes qui ne dorment pas à l'internat les mercredi soir) – les autres pas de téléphone
VENDREDI	Les téléphones sont restitués le matin par le veilleur de nuit

LYCEENS

En cas de non-respect des consignes le téléphone pourra être confisqué

La semaine	Utilisation du portable autorisé jusqu'à 22h30
------------	--

Utilisation possible du téléphone fixe ou du portable de l'internat

9/ Les consignes de sécurité

1. En cas d'urgence, il est demandé de suivre les consignes affichées dans chaque chambre. Au minimum un exercice d'évacuation sera organisé chaque année. Ces dits exercices ont pour but de mettre en situation et à ce titre ils doivent être pris très au sérieux.

En cas d'alerte incendie, le regroupement se fera sur le parking côté réfectoire.

2. Les objets de valeurs, les vêtements de marque, et les sommes d'argent importantes sont à éviter.

Un cadenas est à prévoir pour fermer l'armoire

L'établissement décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol.

3. Toutes modifications électriques, l'installation d'appareil électroménager, audiovisuel et DVD portables, ne sont pas admises dans la chambre.

Faire brûler de l'encens ou des bougies dans les locaux (même à la fenêtre), introduire de l'alcool, des armes ou des substances illicites est **strictement interdit**.

LES DEODORANTS EN SPRAY SONT INTERDITES ET SERONT SYSTEMATIQUEMENT CONFISQUES

De même, si un jeune se présente sur le lycée en état d'ébriété ou sous l'emprise d'un autre produit il ne pourra être accueilli à l'internat.

4. Les lits et les tables ne doivent pas être déplacés de leur emplacement d'origine, les lieux de passage doivent être accessibles.
5. Les médicaments ne peuvent être gardés dans les chambres. En cas de traitement, un duplicata de la prescription médicale et les médicaments seront remis à l'éducateur responsable de l'étage.
6. Les personnes étrangères à l'internat ne sont pas admises.
7. Il est strictement interdit d'utiliser les issues de secours comme passage ; un système d'alarme est directement relié au bureau du responsable.
8. Il est strictement interdit d'apporter de la nourriture et des boissons au sein de l'IES.

IL EST RAPPELE L'INTERDICTION FORMELLE DE FUMER SUR LE SITE DE SAINT FRANÇOIS

LA VIE EN COLLECTIVITE NECESSITE UN TRAVAIL DE CHACUN. LE REGLEMENT INTERIEUR DE L'ETABLISSEMENT EST APPLICABLE SUR L'ENSEMBLE DU SITE DE SAINT FRANÇOIS.

LE NON-RESPECT DES REGLES ENTRAINE UNE SANCTION POUVANT ALLER **JUSQU'A UNE EXCLUSION IMMEDIATE DE L'ETABLISSEMENT.**

EN CAS DE **DEGRADATIONS DES LOCAUX**, UNE PARTICIPATION A LA REPARATION SERA EXIGEE (ATELIER BRICOLAGE LES MERCREDI AM OU DURANT LES VACANCES SCOLAIRES) ET LA RESPONSABILITE DES FAMILLES ENGAGEE



ACCUSE DE RECEPTION
REGLEMENT INTERIEUR
2020 – 2021

Page détachable à remettre aux éducateurs Internat

Tout élève inscrit au Lycée Agricole Privé Saint François ainsi que ses parents ou responsables légaux, acceptent le présent règlement intérieur de l'internat et s'engagent à en respecter toutes les clauses

Nous soussigné(e)s,

NOM Prénom

Père, mère, tuteur, responsable de :

NOM Prénom Classe

Déclarons avoir pris connaissance du Règlement Intérieur de l'internat du Lycée Agricole Privé Saint François et en accepter toutes les clauses.

A

Le/...../ 2020

*Signature du jeune
légal
(lu et approuvé)*

*Signature du responsable

(lu et approuvé)*